



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 5

Mercredi 6 février 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

1. Discuter et approuver des modifications de l'annexe 1 du règlement de la commune de Court sur le statut du personnel et les traitements
2. Discuter et approuver, à titre de dépense périodique, un crédit d'engagement annuel de 33 433.40 francs relatif à la réorganisation de l'administration municipale en vue du départ en retraite d'un membre du personnel
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 5 750 000.00 francs relatif au plan d'aménagement des eaux de la Birse (subventionné à hauteur d'environ 95.7% par la Confédération et le canton)
4. Discuter et adopter le plan de quartier valant permis de construire (PQ valant PC) «Parc éolien Montoz-Pré Richard»
5. Divers

Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée municipale, les modifications de l'annexe 1 du règlement de la commune de Court sur le statut du personnel et les traitements (point 1) seront déposées publiquement à l'administration municipale où elles pourront être consultées durant les heures d'ouverture du guichet.

Voie de recours

Dans les 30 jours suivants l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication du procès-verbal

Au plus tard 20 jours après l'Assemblée municipale, le procès-verbal est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture et ce, durant 20 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, Rue de la Valle 19, 2738 Court.

Court, le 6 février 2019

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Court, Rue de la Valle 19, 2738 Court.

Emplacement: parcelle N° 1145, au lieu-dit: «Rue de la Valle 19», commune de Court.

Projet: installation d'un réservoir à diesel (citerne de 2000 litres) dans le hangar de la voirie.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP2.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 mars 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 6 février 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Crémînes

Avis de construction

Requérants: Robert & Jean-Jacques Lüthi, Route de Corcelles 115, 2746 Crémînes

Auteur du projet: Jean-Jacques Lüthi, route de Corcelles 115, 2746 Crémînes

Emplacement: Parcelle N° 62, au lieu-dit: Route de Corcelles, commune de Crémînes

Projet: Remplacement de la balustrade actuelle (mur béton) du balcon du premier étage, situé au Sud-Est du bâtiment par une balustrade en verre et métal (avec motifs en filigrane).

Dimensions: selon plans déposés

Genre de construction: selon plans déposés

Zone: Mixte - Centre C

Recensement architectural: Ensemble bâti A

Dérogation: Art. 41 RAC

Dépôt public de la demande, avec plans du 6 février 2019 au 7 mars 2019 auprès du secrétariat communal de Crémînes durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémînes, le 6 février 2019

Secrétariat communal Crémînes

Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé du 11 au 15 février 2019.

Réouverture le mardi 19 février 2019 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le 077 450 83 27 ou le 076 319 03 71.

Crémînes, le 6 février 2019

Le Conseil communal



Grandval

Composition du Conseil municipal 2019

Pour l'année 2019, le Conseil municipal est composé comme suit:

Maire et Président des assemblées:

M. Ian Laubscher

Vice-Maire et vice-Présidente des assemblées:

M^{me} Esther Oester

Dicastères 2019

Administration et Police: M. Ian Laubscher

Remplaçante: M^{me} Esther Oester

Enseignement, formation, culture et Œuvres

sociales: M^{me} Esther Oester

Remplaçant: M. Gaël Wyssen

Service des Eaux et Travaux publics:

M. Marc Minder

Remplaçant: M. Jean-Pascal Wisard



Corcelles

Véhicules sans plaques

Nous vous rappelons que le stationnement en plein air de véhicule sans plaques d'immatriculation est interdit selon l'article 36 al. 2 de l'Ordonnance sur les constructions.

L'Ordonnance sur les constructions spécifie que «les véhicules sont réputés hors d'usage lorsqu'ils ont été définitivement mis hors service ou lorsqu'ils sont restés plus d'un mois en plein air sans plaques de contrôle. Font exception les véhicules pour lesquels le détenteur n'a pas déposé les plaques de contrôle auprès de l'Office de la circulation routière et de la navigation pour plus d'une année ainsi que les véhicules qui sont destinés à la réparation ou à la vente et qui sont stationnés sur les surfaces autorisées à cet effet des entreprises de l'industrie ou du commerce automobiles».

Corcelles, le 6 février 2019

Conseil communal



Court

Statistiques de la population 2018

Au 31 décembre 2018, la commune de Court comptait 1420 habitants (713 hommes et 707 femmes, dont 84 hommes étrangers et 83 femmes étrangères), soit 4 habitants de moins qu'au 31 décembre 2017. La commune a enregistré 77 arrivées, 92 départs, 3 décès et 14 naissances.

Court, le 6 février 2019

Municipalité de Court, Conseil municipal

Assemblée municipale

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée municipale le lundi 11 mars 2019, à 20h, à la halle de gymnastique (Rue Centrale 4, 2738 Court).

Ordre du jour

Urbanisme: M. Jean-Pascal Wisard
Remplaçant: M. Ian Laubscher
Finances et Electricité: M Gaël Wyssen
Remplaçant: M. Marc Minder



Moutier

Mise au concours

La paroisse réformée de Moutier met au concours le poste d'

administrateur-trice de paroisse
50%

L'administrateur-riche de paroisse assume, à l'égard du Conseil de Paroisse, la responsabilité générale du fonctionnement de l'administration. Une postulation interne sera privilégiée.

Plus d'information sur le site: www.par8.ch/paroisse/moutier.

Intéressés-es? votre dossier de candidature avec les documents usuels est à envoyer d'ici le 20 février 2019 à: Paroisse réformée de Moutier, Rue du Clos 3, 2740 Moutier.



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Action citoyenne

Le délégué interjurassien à la jeunesse, en collaboration avec Silvère Ackermann, coordinateur du projet, organisent le 7 mars prochain une demi-journée pour les jeunes de 14 à 20 ans afin de promouvoir l'éducation civique. Une visite animée de la ville de Berne et une rencontre de députés au Grand Conseil bernois sont prévues au programme. Les 34 jeunes concernés de Perrefitte ont reçu ces derniers jours une invitation personnelle pour participer à cet événement.

Perrefitte, le 6 février 2019

Le Conseil municipal



Reconvilier

Direction des Ecoles de Reconvilier

En vue du prochain départ à la retraite du Directeur actuel, la Commission scolaire de Reconvilier a décidé que la direction générale des écoles sera reprise par **M. Yann Frischknecht** dès le 1^{er} août 2019.

La vice-direction de l'école primaire sera assurée par **M^{me} Maude Schaffter** dès le 1^{er} février 2020.

La vice-direction de l'école secondaire sera assurée par **M^{me} Fabienne Wyder** dès le 1^{er} février 2020.
Reconvilier, le 1^{er} février 2019

Marc Voiblet, Président de la Commission scolaire
Michel Siegenthaler, Directeur

Ecoles de Reconvilier

Inscriptions des nouveaux élèves pour l'année scolaire 2019/2020

Ecole enfantine: Inscription obligatoire des enfants à l'école enfantine (voir REVOS 12). Les inscriptions pour les enfants nés:

- entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015 ou avant
- 1 H (1^{re} enfantine)
sont à envoyer à :

Secrétariat des écoles: Chemin du Nord 1, 2732 Reconvilier

jusqu'au:

lundi 11 mars 2019 avec une copie du livret de famille ou de l'acte de naissance; du passeport et du permis de séjour pour les élèves étrangers.

Ecole primaire: Les enfants nés:

- entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013 ou avant sont soumis à l'obligation scolaire. Ceux fréquentant l'école enfantine sont inscrits d'office. D'éventuelles autres inscriptions sont à envoyer au secrétariat des écoles (adresse susmentionnée) jusqu'au **11 mars 2019** avec une copie du livret de famille ou de l'acte de naissance; du passeport et du permis de séjour pour les élèves étrangers.

Reconvilier, le 1^{er} février 2019

Michel Siegenthaler, Directeur général

Modification de l'Ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à GERES

Dans sa séance du 28 janvier 2019 le Conseil municipal a modifié l'Ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à GERES (adjonction de la police administrative).

La modification, qui peut être consultée au secrétariat municipal pendant les heures d'ouverture de l'administration, est déposée publiquement jusqu'au 8 mars 2019. Elle entrera en vigueur à l'issue de la publication, sous réserve d'un recours formé à son encontre.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre la modification de l'ordonnance du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 6 février 2019

Conseil municipal

Modification de l'Ordonnance fixant le barème des contributions communales pour le traitement dentaire des écoliers

Afin de clarifier la procédure, le Conseil municipal, dans sa séance du 28 janvier 2019, a modifié l'Ordonnance fixant le barème des contributions communales pour le traitement dentaire des écoliers comme suit :

Article 8, alinéa 1, 1^{re} phrase (*Droit à la contribution*): La demande de contribution aux frais de traitement doit être adressée au service compétent de l'administration communale au moyen du formulaire prévu à cet effet «**au plus tard une année après la date de la facture**».

La modification, qui peut être consultée au secrétariat municipal pendant les heures d'ouverture de l'administration, est déposée publiquement jusqu'au 8 mars 2019. Elle entrera en vigueur à l'issue de la publication, sous réserve d'un recours formé à son encontre.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre la modification de l'ordonnance du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 6 février 2019

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Mihalache Adrian, Rue de la Colline 41, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Mihalache Adrian, Rue de la Colline 41, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 66, Le Benevis 21

Projet: Rénovations intérieures, changement de toutes les fenêtres, pose d'un chauffage central à pellets, changement de l'installation électrique

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au **7 mars 2019 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 6 février 2019

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Zamzam Consulting GmbH, M. Hans-Ueli Elsener, Zürcherstrasse 22, 8852 Altendorf

Auteur du projet: W. Heiri Architektur Immobilien & Treuhand AG, M. Nikita Reim, Dorfstrasse 44, 2544 Bettlach

Emplacement: Parcelle N° 152, Grand-Rue 9 et 11

Projet: Rénovations intérieures des bâtiments 9 et 11, rénovation des façades des bâtiments 9 et 11, changement d'affectation des locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment 11 par la création de 2 appartements

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: HA3

Dérogation: Art. 64 al. 2 OC, Art. 68 al. 3 OC

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au **28 février 2019**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 30 janvier 2019

Le secrétariat municipal



Roches

Mise au concours

En raison du départ de la titulaire, la commune mixte de Roches met au concours le poste d'

administrateur-trice des finances

Taux d'occupation 25 à 30%

Les exigences fixées sont les suivantes:

- CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent

- Maîtrise des outils informatiques Windows, Internet, bureautique Word et Excel

- Connaissance du modèle comptable harmonisé MCH2 serait un avantage

- Aptitude à travailler de manière indépendante et efficace

Les tâches sont les suivantes:

- Tenue de la comptabilité

- Administration des engagements financiers

- Etablir le plan financier annuel ainsi que le budget annuel

- Bouclement annuel et établissement du compte annuel complet

- Facturation des émoluments et taxes communales

- Suivi des débiteurs

- Etablir les décomptes et statistiques pour le canton et la confédération

– Gestion des salaires, décomptes assurances sociales

Entrée en fonction : immédiate ou à convenir

Les candidat-e-s sont prié-e-s de faire parvenir leur postulation, accompagnée d'un curriculum vitae et copie des certificats, jusqu'au 28 février 2019, au plus tard, à l'adresse suivante: Secrétariat communal, Haut du Village 31, 2762 Roches.

Roches, le 29 janvier 2019

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Statistique des habitants

Au 31 décembre 2018, la commune de Saicourt comptait 632 habitants, soit 5 de plus qu'au 31 décembre 2017. Il y a eu 40 arrivées, 46 départs, 1 décès et 12 naissances. La répartition par village est la suivante: Bellelay 168, Le Fuet 326 et Saicourt 138.

Test des sirènes

Le traditionnel test des sirènes aura lieu le mercredi 6 février 2019 de 13h30 à 16h.

Récolte du papier

25.57 tonnes de papier ont été récoltées durant l'année 2018. La ristourne, qui se monte à Fr. 3068.40, a été versé sur le fond des courses scolaires.

Le Fuet, le 6 février 2019

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: M. Nuno Martins, Les Féverges 24, 2712 Le Fuet

Projet: Construction d'un mur de soutènement avec remblayage du terrain + pose d'une barrière de sécurité côté Sud et agrandissement de la place de jeux côté Nord sur la parcelle N° 1014, au lieu-dit «Les Féverges 24, 2712 Le Fuet».

Dimensions et genre de construction: selon plans déposés

Zone: P. Q. Les Féverges

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 7 mars 2019 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 6 février 2019

Secrétariat municipal



Saules

Avis de construction

Demande de permis de construire

Requérant, auteur du projet et propriétaire: Gilgen Jérôme, La Citadelle 21, 2732 Saules

Emplacement: parcelle 20, La Citadelle N° 21

Projet: Agrandissement du bâtiment existant côté sud-est, transformations intérieures de l'habitation, changement d'affectation du garage en buanderie, agrandissement de la place de parc comprenant la démolition du chemin privé.

Dimensions et genre de construction: selon plans déposés

Zones: CA (centre ancien) et ZV (zone de verdure)

Dérogations: art. 213 du règlement communal de construction (RCC) pour la toiture et les stores ainsi que 231 RCC pour la place de parc.

Dépôt public de la demande avec plans du 6 février au 8 mars 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droits faites par écrit et motivées y seront reçues jusqu'au terme du dépôt public.

Pour rappel, le secrétariat communal est ouvert au public le mardi de 16h à 17h ou à un autre moment sur rendez-vous préalablement convenu avec la secrétaire au 032 481 38 28.

Saules, le 6 février 2019

Conseil communal

Fermeture du bureau communal

Le secrétariat sera fermé du vendredi 1^{er} février au lundi 11 février 2019 y compris. Réouverture de l'administration au public le mardi 12 février de 16h à 17h.

Saules, le 6 février 2019

Conseil communal



Tavannes

Appel aux héritiers

M. Hans Brügger, né le 26 mai 1932, fils de Friedrich Brügger et d'Elise née Schwab, originaire de Thunstetten, célibataire, lors de son décès légalement domicilié à Tavannes, est décédé le 11 septembre 2018.

Les héritiers légaux de M. Hans Brügger n'étant pas tous connus, la présente communication leur tient lieu d'avis personnel. Ils sont en particulier invités à faire leur déclaration d'héritier auprès du secrétariat soussigné dans le délai d'une année suivant la 3^e publication de la présente communication en présentant les pièces d'état attestant leur qualité d'héritier.

Tavannes, le 15 janvier 2019

Secrétariat municipal Tavannes

Avis de construction

Requérant: Tamoil SA, rte de Pré-Bois 29, 1215 Genève 15.

Auteur du projet: ID Néon SA, La Guérite 21, 1541 Sévaz.

Projet: remplacement des enseignes de la station d'essence à la rue de Tramelan 2b sis sur la parcelle N° 147 en zone HA A3.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 mars 2019 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 6 février 2019

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Yvette et François Günter, rue du Petit-Bâle 4, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Ada Sàrl architectes, rue de Fer 9, 2800 Delémont.

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau du bâtiment Rue du Petit-Bâle 3 sis sur la parcelle N° 47 en zone HA A2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 mars 2019 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 6 février 2019

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante: Su SA, Grand-Rue 98, 2603 Péry.

Auteur du projet: Cicour-Engineering Sàrl, La Praye 7, 2608 Courtelary.

Emplacement: parcelles N° 1785 et 2282, au lieu-dit: «La Combe / Malvaux», commune de Tavannes.

Projet: construction d'un dépôt pour stockage de boissons, comprenant une zone de préparation de commandes ainsi que des bureaux, locaux sanitaires, salle de pose et locaux techniques, démolition de la poudrière et de son accès au sud de la parcelle.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: A10 «Malvaux» et agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 mars 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 février 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Bureau des assemblées municipales

Election complémentaire

Une seule liste émanant d'un groupement de citoyens a été déposée pour repouvoir le poste de secrétaire des assemblées municipales, et en proposant la candidature de M^{me} Natacha Ingrosso-Hauri.

Conformément à l'art. 97 du règlement d'organisation, M^{me} Natacha Ingrosso-Hauri a été déclarée élue par le conseil municipal sans opération électorale.

Elle remplacera M^{me} Aurélie Gyger-Schlappach qui avait assumé ce mandat de secrétaire à titre intérimaire durant l'année 2018.

Tavannes, le 30 janvier 2019

Conseil municipal



Valbirse

Conseil général

Décision du Conseil général

En séance ordinaire du 28 janvier 2019, le Conseil général a:

– Elu les membres du bureau du Conseil général pour l'année 2019:

- Berberat Cédric, Liste libre, Président;
- Mercerat Jean-Paul, PS et sympathisants, 1^{er} Vice-président;
- Chapatte Stéphane, PBD-UDC, 2^e Vice-président;
- Bartlomé Anton, PBD-UDC, Scrutateur;

- Weber Pascal, PLR et sympathisants, Scrutateur.

– Elu les membres de la Commission de gestion et de surveillance pour la législature 2019 – 2022

- Affolter Vincent, PLR et sympathisants;
- Berberat Cédric, Liste libre;
- Blanchard Laurent, PBD-UDC;
- Chapatte Stéphane, PBD-UDC;
- Charpié Eric, PS et sympathisants;
- Schnyder Jacques, PLR et sympathisants;
- Villos Franco, Liste libre.

– Elu les membres de la Commission scolaire pour la législature 2019 – 2022

- Gerber Valentine, PBD-UDC ;
- Germiquet Fabien, Liste libre ;
- Monnerat Serge, PS et sympathisants ;
- Ochsenbein Maxime, PBD-UDC ;
- Salerno Patricia, Liste libre ;
- Utermann Marc, PLR et sympathisants.

Un recours relatif à la présente décision peut être formé dans un délai de 30 jours à dater de la présente publication, soit jusqu'au 8 mars 2019. Il doit être adressé à la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary, par écrit et en deux exemplaires.

Bévilard, le 29 janvier 2019

Le Conseil général

étrangères. La population a diminué de 31 habitants par rapport à l'année 2017.

Avis de construction

Demande de permis de construire

Requérant: Monsieur As Erdiņ, La Chaudrette 4, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Monsieur As Erdiņ, La Chaudrette 4, 2732 Reconvilier

Propriétaire foncier: Madame et Monsieur As Menekse et Erdiņ, La Chaudrette 4, 2732 Reconvilier

Projet: installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure, sur la parcelle N° 220 à Le Vélé 1, en zone H3, à Bévilard, commune de Valbirse

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans du 30 janvier au 27 février 2019. Les oppositions, réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 & 31 LC) dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'à cette date inclusivement.

2735 Bévilard, le 25 janvier 2019

Conseil communal de Valbirse

améliorations foncières, sont convoqués à l'assemblée générale de dissolution le

Mercredi 6 mars 2019 à 20h
Restaurant du Midi à Reconvilier

L'ordre du jour est fixé comme suit:

1. Ouverture de l'assemblée et appel
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juin 2018
4. Informations générales
5. Présentation et approbation des comptes 2018
6. Décision de dissolution du syndicat selon l'article 18 LPAF
7. Divers et imprévus
8. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du jour (06.03.19)

Au plaisir de vous rencontrer, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Syndicat des améliorations foncières

Reconvilier - Tavannes

Le président: Le secrétaire:

Daniel Buchser René Kratzer

Reconvilier, le 6 février 2019

Divers

Convocation pour l'assemblée générale de dissolution du Syndicat des améliorations foncières Reconvilier - Tavannes

Tous les propriétaires foncières des communes de Reconvilier et Tavannes, concernés par les

www.lasemaine.ch

informations pratiques



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: communesaules@bluewin.ch
Heures d'ouverture:
mardi de 16h à 17h ou sur rendez-vous

Calendrier des parutions 2019

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	21	20	22.05.2019	mercredi	37	33	11.09.2019	mercredi
6	5	06.02.2019	mercredi	22	21	29.05.2019	mercredi	38	34	18.09.2019	mercredi
7	6	13.02.2019	mercredi	23	22	05.06.2019	mercredi	39	35	25.09.2019	mercredi
8	7	20.02.2019	mercredi	24	23	13.06.2019	JEUDI	40	36	02.10.2019	mercredi
9	8	27.02.2019	mercredi	25	24	19.06.2019	mercredi	41	37	09.10.2019	mercredi
10	9	06.03.2019	mercredi	26	25	26.06.2019	mercredi	42	38	16.10.2019	mercredi
11	10	13.03.2019	mercredi	27	26	03.07.2019	mercredi	43	39	23.10.2019	mercredi
12	11	20.03.2019	mercredi	28	27	10.07.2019	mercredi	44	40	30.10.2019	mercredi
13	12	27.03.2019	mercredi	29	28	17.07.2019	mercredi	45	41	06.11.2019	mercredi
14	13	03.04.2019	mercredi	30		24.07.2019	SUPPRIME	46	42	13.11.2019	mercredi
15	14	10.04.2019	mercredi	31		31.07.2019	SUPPRIME	47	43	20.11.2019	mercredi
16	15	17.04.2019	mercredi	32		07.08.2019	SUPPRIME	48	44	27.11.2019	mercredi
17	16	25.04.2019	JEUDI	33	29	14.08.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi
18	17	01.05.2019	mercredi	34	30	21.08.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi
19	18	08.05.2019	mercredi	35	31	28.08.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
20	19	15.05.2019	mercredi	36	32	04.09.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIME